



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

📠 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

🌐 <http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 11/07/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Monique CHAUSSERIE

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

1. Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de la synthèse de la qualité comptable de la commune par M. Martinez, conseiller aux décideurs locaux

Monsieur Philippe MARTINEZ présente la synthèse qui porte sur la qualité des comptes porte sur la régularité et la sincérité des comptes de l'exercice 2022. Elle ne constitue ni un rapport sur la gestion budgétaire et financière de la collectivité locale concernée ni une analyse financière.

Il rappelle qu'il s'agit d'un examen de la qualité comptable et de la conformité de la comptabilité à l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, qui vise à mettre en exergue, de manière objective, aussi bien les principaux points positifs que négatifs.

Au vu de la synthèse réalisée, Monsieur Martinez indique que la qualité des comptes de la commune de TOURNAY est très bonne mais des pistes d'amélioration demeurent afin de parvenir à l'excellence.

Monsieur Martinez s'attachera avec l'ordonnateur et la comptable à améliorer ces points.

3. Avis sur l'implantation d'un point de vente de quotidiens de la presse nationale

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu en mairie le 11 juillet concernant une demande d'avis sur l'implantation d'un point de vente des quotidiens de la presse nationale au Carrefour Contact.

Après débat, il propose d'émettre un avis défavorable à cette implantation.

La proposition est adoptée par 10 voix et 1 abstention.

4. Convention avec la société des eaux de l'Ilhau et la SAUR

Monsieur le Maire indique qu'un projet de convention tripartite entre la commune, la SAUR et la société des eaux de l'Ilhau est proposé pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Suivi du transfert de compétence Petite enfance et restauration scolaire 2023

Monsieur le Maire rappelle la réflexion sur le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes des coteaux du val d'Arros. Il indique les impacts financiers de ce transfert ont été présentés en commission scolaire le 20 juin dernier et en conseil communautaire le 29 juin. Il rappelle qu'un changement de régime fiscal, avec passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) est proposé.

Madame Chausserie indique qu'à ce jour nous n'avons pas les montants exacts de cette compétence.

Monsieur le Maire ajoute que ce transfert sera présenté prochainement en commission des maires élargie.

6. Projet éclairage stade du Rensou

Monsieur le Maire rappelle lors du conseil du 21 décembre 2022, une demande de subvention avait été faite auprès de l'Agence Nationale des Sports, dans le cadre du plan de relance « rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs » concernant la modernisation de l'éclairage des terrains de rugby et de tennis. Le but de cette demande était de poursuivre l'action engagée par la mairie dans sa politique d'économie d'énergie.

Le 28 mars dernier, l'ANS a attribué à la commune une subvention de 95 000 € correspondant à 56.51% des dépenses prévisionnelles mais les marchés de travaux devaient être notifiés avant le 30 juin. Suite à une demande, le délai d'attribution a été allongé au 31 décembre.

Monsieur le Maire indique que les devis vont être affinés afin que le conseil puisse se positionner sur la poursuite de ce projet.

7. Donation servitude de passage M. Porte

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-24 par laquelle la commune avait accepté l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle E 1663 correspondant à une servitude et appartenant à Monsieur Robert PORTE. Il indique que suite aux bornages des parcelles attenantes en vue de leur vente, il s'avère que le chemin de servitude existant est partiellement dans l'emprise des parcelles. Après s'être rendu sur place, monsieur le Maire indique que 2 solutions sont envisagées :

- Faire procéder par monsieur Porte à un nouveau bornage qui laisserait le chemin en l'état
- Procéder à des travaux pour permettre la circulation des engins agricoles mais qui engendreraient des coûts importants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un courrier à monsieur Porte pour lui exposer les 2 alternatives, en sachant que la commune n'envisage pas de réaliser les travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Avenant aux marchés de travaux de la Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2022-106 et 2023-001 de passation des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Maison Lacoste pour un montant total de 598 575,40 €uros HT. Il informe le conseil municipal que suite à des travaux supplémentaires nécessaires il convient de passer des avenants sur certains lots :

LOTS	ENTREPRISES	MARCHES HT	AVENANTS HT	TOTAL MARCHES + AVENANTS HT	VARIATIONS	TOTAL MARCHES + AVENANTS TTC
1 - VRD - AMENAGEMENT PAYSAGER	COLAS	76 749,10	15 534,05	92 283,15	20,24%	110 739,78
02 - GROS-ŒUVRE	SATEC	268 682,93	4 753,99	273 436,92	1,77%	328 124,30
03 - CHARPENTE COUVERTURE	DUBARRY	33 828,95	1 515,00	35 343,95	4,48%	42 412,74

Monsieur le Maire indique que la somme des avenants représente 21 803,04 euros HT et que de ce fait le montant des marchés de travaux serait de 620 378,44 euros HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Avis sur le remboursement du crédit du Fonds National Forestier

Monsieur le Maire indique que la mairie a réceptionné un courrier de la DDT l'informant que la commune avait bénéficié dans le cadre du contrat FFN 6357 signé en 1983 d'un prêt de travaux pour procéder au repeuplement de ses forêts, dont la créance actuelle s'élève à 76 131.89 €. Suite à différentes réductions, la dette pourrait être ramenée à 18 271.65€ remboursable entre 1 et 5 ans.

Compte-tenu du montant important à rembourser, monsieur le Maire propose de se rapprocher des services de la DDT pour leur signifier l'accord de la commune sur le montant de la dette mais leur demander un étalement plus important.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Tarifs ALSH

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des différentes sorties prévues pendant l'été par le centre de loisirs.

Date	Sortie	Budget	tarifs					
			quotient 1	quotient 2	quotient 3	quotient 4	quotient 5	quotient 6
13-juil	Foret des Vert tiges	824,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €	23,00 €
17-juil	atelier danse	143,00 €	Prix journée					
21-juil	Lac d'Orthez	553,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €
28-juil	Gouffre d'Esparros	624,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €
11-août	Aqua béarn	893,00 €	18,00 €	9,00 €	20,00 €	21,00 €	23,00 €	25,00 €
18-août	Parc de la demi-lune	595,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €
25-août	Walygator	1 287,00 €	26,00 €	28,00 €	30,00 €	32,00 €	34,00 €	36,00 €

Il propose de fixer les tarifs des sorties selon le tableau ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Remboursement frais d'électricité pendant les travaux du pôle santé

Monsieur le Maire informe qu'au mois de janvier, a été installé le compteur définitif du Pôle Santé de l'Arros. Cette installation a permis d'assurer une prise des lieux par les médecins au lendemain de la réception du chantier. En conséquence, les médecins ont eu à payer l'électricité sur la période du 16/01 au 03/02, période durant laquelle ils ne pouvaient pas encore occuper les lieux.

Après avoir reçu la facture semestrielle, monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de 1.000 € pour la consommation de janvier correspondante à la fin de période de travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Convention PARLEM

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane. Il propose de reconduire la convention pour 3 classes de l'école élémentaire et 2 de l'école maternelle pour l'année 2023-2024, pour un montant de 3 004 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Opération façades

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-006 qui attribuait des subventions dans le cadre de l'opération façades. Certains dossiers avaient été ajournés dans l'attente d'éléments complémentaires. Au vu des éléments apportés, il propose de reprendre la délibération qui viendra annuler et remplacer la précédente.

Il présente les dossiers retenus pour l'année 2023 :

Adresse	Nom	Total de subvention
1 avenue de la Gare	LACAU P.	18 669,75 €
6 Rue Lestrade	BIELSA D.	1 112,93 €
2 Rue Emile Gabarrot	LOUDET J-M.	1 842,50 €
1 Chemin des Ecoliers	PIBOU C	2 610,00 €
8 Impasse Abbé Perrey	ASCENCIO M	2 060,00 €
18 Rue de la Causserie	CABARROU J	4 950,80 €
11A Rue de la République	DUBARRY M.	1 280,00 €
23 Rue de la République	SIMEON Y.	3 300,00 €
6 Rue de la République	PELLAPRAT A.	1 890,00 €
23 Rue Emile Gabarrot	ARTIGUES F	4 853,75 €
18 Place d'Astarac	BEJOTTES B.	5 670,00 €
8 Rue Perrey Geoffroy	MADOUX F.	- €
13 Impasse Abbé Perrey	SAVAL B.	- €
		48 239,73 €

Messieurs Francis ARTIGUE et Jérôme ARTIGUE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi de technicien principal 2^{ème} classe
- La suppression de l'emploi d'origine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet
- La suppression d'un emploi de technicien à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Création de 4 postes non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, la commune est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Le maire indique que compte tenu de la période estivale pour la surveillance de la piscine ainsi que pour l'entretien des espaces verts, il convient de créer 4 emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée.

- 3 agents contractuels dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie C, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1^{er} mai au 31 octobre inclus.
- 1 agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, relevant de la catégorie B, à temps non-complet, à raison de 30h, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois maximum pendant une même période de 12 mois

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE